



**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socioculturelle de la commune de Vebret, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Sylvie COURAGEUX (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT, Patrick BORNET (Champagnac), Martine MONCOURIER (Champs sur Tarentaine Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Brigitte CLAUDEL, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Eric MOULIER, Catherine BARRIER (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Franck BROQUIN (Saignes) à Catherine BARRIER (Saignes), Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Brigitte CLAUDEL (Lanobre), Pascal LORENZO (Lanobre) à Alain VERGNE (Beaulieu), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Joëlle NOEL (Trémouille) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine Marchal) à Eric MOULIER (Saignes) Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Brigitte CLAUDEL (Lanobre), Clotilde JUILARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes)

Secrétaire de séance : Fabrice MEUNIER

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 23

Nombre de votants : 31

Date de la convocation : 23 novembre 2021

**20211129002DE**

**LANCEMENT D'UNE ETUDE PRE OPERATIONNELLE ET D'UN DIAGNOSTIC PARTAGE POUR LA MISE EN PLACE D'UN OPERATION DE REVITALISATION TERRITORIALE ET D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALISEE**

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la consultation pour la réalisation de l'étude de programmation d'un gymnase sur la commune d'Ydes a été lancée. Pour rappel cette étude est décomposée comme suit

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'État, la Communauté de Communes Sumène Artense, la ville principale et les communes membres volontaires, et toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat. La démarche ORT offre aux communes les outils juridiques et financiers pour agir au plan local sur les effets de perte d'attractivité du centre-ville tout en étant inscrite dans une réflexion à plus large échelle.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention-cadre politique et stratégique qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé sur des champs d'interventions communs : accès aux droits et inclusion numérique, petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, logement et habitat...

La CTG est adaptée aux enjeux du territoire et à la diversité des besoins sociaux des habitants (information, accessibilité aux services, prise en compte des besoins spécifiques des familles...)

L'objectif de la Caf et des partenaires est de co-piloter et structurer les politiques familiales et sociales territoriales avec les collectivités territoriales et tous les acteurs locaux sur chaque champ d'intervention, dans une logique de développement de l'offre et d'investissement social.

La démarche ORT Petites Villes de Demain et la réalisation du diagnostic partagé de la Convention Territoriale Globalisée s'inscrivent dans la même logique de territorialisation d'actions et de revitalisation. Le volet Petites Villes de Demain a vocation à proposer un projet de revitalisation global



du territoire sous le prisme des centres bourgs. La Convention Territoriale Globalisée a pour objectifs de proposer une offre globale territorialisée de services aux familles s'inscrivant dans les politiques locales. A ce titre la Communauté de Communes Sumène Artense souhaite mener conjointement cette phase de diagnostic territorial pour mutualiser les démarches et permettre aux dispositifs ORT et CTG de s'alimenter.

L'étude pré-opérationnelle ORT et diagnostic CTG se déroulera en trois phases avec un document de rendu pour chacune de ces phases :

➤ Phase 1 : Diagnostic partagé du territoire :

Phase 1-1 : diagnostic sensible

Phase 1-2 : diagnostic territorial ORT

Phase 1-3 : diagnostic partagé CTG

➤ Phase 2 : Proposition de scénarii opérationnels pour l'ORT et définition des fiches actions

➤ Phase 3 : rédaction du projet de convention ORT

Monsieur le Président précise que l'élaboration de la stratégie CTG ainsi que son plan d'actions se feront spécifiquement avec la CAF et ses partenaires et ne sont donc pas compris dans le marché.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de pouvoir signer les marchés après avis et attribution par la Commission d'Appels d'Offres.

Monsieur le Président précise que la Banque des Territoires apporte un co-financement à hauteur de 50% sur la réalisation de cette étude, le Conseil départemental du Cantal étant l'instructeur local. La CAF du Cantal apporte également un financement spécifique sur la réalisation du diagnostic partagé avec un taux d'intervention de 50% de dépenses plafonnées à 15 000€.

Il convient donc de solliciter les financeurs pour cette opération dont le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT	Taux %
<b>Phase 1 diagnostic partagé de territoire</b>	<b>45000€</b>	BANQUE DES TERRITOIRES	32500€	50%
Phase 1-1 diagnostic sensible	15000€	CAF du CANTAL	7500€	12%
Phase 1-2 diagnostic territorial ORT	15000€			
Phase 1-3 diagnostic partagé CTG	15000€			
<b>Phase 2 proposition de scénarii opérationnels pour l'ORT et définition de fiches actions</b>	<b>10000 €</b>			
<b>Phase 3 rédaction de la convention d'ORT</b>	<b>10000€</b>	Autofinancement	25 000 €	38%
<b>TOTAL</b>	<b>65 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>65 000 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché après avis de la Commission d'Appel d'Offres

- de solliciter la Banque des Territoires dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain à hauteur

de 32 500 €, soit 50%

Sous-préfecture de Mauriac

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 03/12/2021

015-241501055-20211129-20211129002DE-DE

- de solliciter la CAF du Cantal pour la réalisation du diagnostic partagé pour la CTG à hauteur de 7500€, soit 50% des dépenses plafonnées à 15000€.
- de mandater Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 30 novembre 2021

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 03/12/2021

Affichée ou notifiée le 03/12/2021

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/12/2021 015-241501055-20211129-20211129002DE-DE